

14 Démission Frédéric Demers - Préventionniste

Voirie

- 15 Débroussaillage 2020
- 16 Travaux fossé 4e rang
- 17 Travaux fossé 8e rang
- 18 Achat pneus Mack Blanc
- 19 Appel de candidatures - Employé de voirie (remplacement)
- 20 Appel de candidatures - Employé de voirie - Déneigement

Hygiène du milieu

- 21 Validation du déversoir - TEU

Urbanisme et zonage

Loisirs et culture

- 22 Entente intermunicipale relative aux loisirs et à la culture 2020
- 23 Demande de soutien financier - Le Propageur
- 24 Coordinatrice en loisirs - fin de camp de jour

Général

Varia :

- 25 **Correspondance**
- 26 **Période à l'assistance**
- 27 **Levée de l'assemblée**

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2020-08-175

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU 6 JUILLET 2020

Il est proposé par le conseiller Mike Drouin, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance du 6 juillet 2020, tel que présenté et rédigé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

CONSEIL

R 2020-08-176

4. MANDAT CONSEILLER MARTIN BAHL – DÉLAI DE GRÂCE

ATTENDU QUE le conseiller Martin Bahl est absent de la présente séance du conseil ;

ATTENDU l'article 317 de la *Loi sur les élections et les référendums* concernant le défaut d'assister aux séances du conseil pendant 90 jours ;

ATTENDU le troisième alinéa de l'article 317 de la *Loi sur les élections et les référendums* permettant au conseil de décréter que n'entraîne pas la fin du mandat du membre son défaut d'assister aux séances dû à un motif sérieux et hors de son contrôle et ne causant aucun préjudice aux citoyens de la municipalité;

ATTENDU QUE le conseiller Martin Bahl fut présent lors des ateliers de travail ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par le conseiller Michel Bélisle d'accorder un délai de grâce au conseiller Martin Bahl afin que son absence n'entraîne pas la fin de son mandat puisque celui-ci est absent dû à un motif sérieux et hors de son contrôle.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADMINISTRATION

R 2020-08-177

5. ADOPTION DES COMPTES À PAYER – JUILLET 2020

Il est proposé par le conseiller Mike Drouin, appuyé par le conseiller Michel Bélisle et résolu d'approuver les comptes à payer du mois de juillet 2020, tels que présentés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2020-08-178

6. RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 304 000 \$

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de L'Avenir souhaite emprunter par billets pour un montant total de 304 000 \$ qui sera réalisé le 18 août 2020, réparti comme suit :

Règlement d'emprunt #	Pour un montant de \$
745-19	304 000 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 745-19, la municipalité de L'Avenir souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements ;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par le conseiller Mike Drouin, appuyé par le conseiller Michel Bélisle et résolu unanimement :

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par billets conformément à ce qui suit :

1. Les billets seront datés du 18 août 2020 ;
2. Les intérêts seront payable semi-annuellement, le 18 février et le 18 août de chaque année ;
3. Les billets seront signés par le maire, M. Jean Parenteau, et la secrétaire-trésorière, Mme Suzie Lemire ;
4. Les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2021.	17 700 \$	
2022.	18 000 \$	
2023.	18 400 \$	
2024.	18 800 \$	
2025.	19 100 \$	(à payer en 2025)
2025.	212 000 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2026 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 745-19 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 18 août 2020), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2020-08-179

7. SOUSSIONS POUR L'EMISSION DE BILLETS – ADJUDICATION

Date d'ouverture :	10 août 2020	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	4 ans et 5 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	18 août 2020
Montant :	304 000 \$		

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Avenir a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 18 août 2020, au montant de 304 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - BANQUE ROYALE DU CANADA

17 700 \$	1,60000 %	2021
18 000 \$	1,60000 %	2022
18 400 \$	1,60000 %	2023
18 800 \$	1,60000 %	2024
231 100 \$	1,60000 %	2025

Prix : 100,00000

Coût réel : 1,60000 %

2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

17 700 \$	1,05000 %	2021
18 000 \$	1,15000 %	2022
18 400 \$	1,25000 %	2023
18 800 \$	1,35000 %	2024
231 100 \$	1,45000 %	2025

Prix : 98,00500

Coût réel : 1,89770 %

3 - CAISSE DESJARDINS DES CHENES

17 700 \$	2,34000 %	2021
18 000 \$	2,34000 %	2022
18 400 \$	2,34000 %	2023
18 800 \$	2,34000 %	2024
231 100 \$	2,34000 %	2025

Prix : 100,00000

Coût réel : 2,34000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BANQUE ROYALE DU CANADA est la plus avantageuse;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par le conseiller Mike Drouin et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de L'Avenir accepte l'offre qui lui est faite de BANQUE ROYALE DU CANADA pour son emprunt par billets en date du 18 août 2020 au montant de 304 000 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 745-19. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2020-08-180

8. SERVICES JURIDIQUES POUR L'ANNÉE 2021

ATTENDU QUE le cabinet Therrien Couture Joli-Coeur s.e.n.c.r.l. a présenté à la Municipalité de L'Avenir une offre de services professionnels pour l'année 2021 ;

ATTENDU QUE cette offre répond aux besoins de la Municipalité de L'Avenir ;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par le conseiller Mike Drouin, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu que la Municipalité de L'Avenir accepte l'offre de services professionnels du cabinet Therrien Couture Joli-Cœur s.e.n.c.r.l., pour l'année 2021.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2020-08-181

8. RAMPE DE MISE À L'EAU - TRAVAUX

ATTENDU l'obtention du certificat d'autorisation du Ministère de l'Environnement pour les travaux de rampe de mise à l'eau du 1^{er} rang ;

ATTENDU QUE selon le certificat, les travaux ne pouvaient être effectués avant le 15 juillet ;

ATTENDU QUE la nature même des travaux est complexe puisqu'en bordure de la rivière et doivent respecter les conditions émises par le Ministère de l'Environnement ;

ATTENDU QU'une partie des travaux nécessite de la machinerie utilisant des fluides biologiques ;

ATTENDU QU'Excavation Yergeau détient ce type de machinerie ;

ATTENDU l'évaluation du coût des travaux à environ 45 000 \$ selon les plans fournis par l'ingénieur ;

ATTENDU QUE la municipalité bénéficie d'une aide financière du fonds de la ruralité au montant de 11 495 \$ pour ce projet ;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite être maître d'œuvre pour ce projet ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par le conseiller Michel Bélisle et résolu d'autoriser les travaux de rampe de mise à l'eau du 1^{er} rang pour un montant d'environ 45 000 \$.

Il est aussi résolu que la municipalité soit maître d'œuvre pour ce projet.

Il est aussi résolu que la municipalité utilise les services d'Excavation Yergeau pour les travaux.

Il est aussi résolu que le coût des travaux excèdent le montant d'aide financière du fonds de la ruralité au montant de 11 495 \$ soit affecté au surplus non-affecté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2020-08-182

10. HONORAIRES INGÉNIEUR – RAMPE DE MISE À L'EAU

ATTENDU l'offre de service de WSP datée du 1^{er} octobre 2015 pour les services professionnels pour la rampe de mise à l'eau au montant de 9 640 \$ plus taxes ;

ATTENDU QUE le projet arrive à terme sous peu, cinq ans plus tard ;

ATTENDU QUE la firme WSP soumet à la municipalité une demande d'honoraires supplémentaires au montant de 12 122 \$ plus taxes ;

ATTENDU QUE des travaux de surveillance demeurent à effectuer dans ce projet et sont évalués à un montant variant de 3 500 \$ à 4 100 \$;

ATTENDU QUE la municipalité comprend que le projet a pris plusieurs années dû aux demandes supplémentaires du Ministère de l'Environnement (les inventaires fauniques supplémentaires, preuve de domanialité et modification des formulaires) ;

ATTENDU QUE les honoraires supplémentaires représentent une augmentation d'environ 104 % comparativement à l'offre de service initiale ;

ATTENDU QUE la municipalité aurait dû être mise au courant plus tôt dans le projet que des honoraires supplémentaires devraient être envisagées ;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite avoir une entente pour les honoraires supplémentaires afin de bien terminer le dossier et de le rendre à terme ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par le conseiller Mike Drouin et résolu de signifier à la firme WSP que la municipalité de L'Avenir souhaite prendre entente pour les honoraires supplémentaires et ce, afin de ne pas retarder d'avantage le projet.

Il est aussi résolu que la municipalité offre un montant de 10 000 \$ pour les honoraires supplémentaires et un montant de 3 500 \$ pour les honoraires de surveillance de travaux pour terminer le projet.

Il est aussi résolu de signifier à la firme WSP que la municipalité de L'Avenir considère que WSP devrait être plus transparent et aviser lors du dépassement des honoraires prévues et ce, en cours de projet.

Il est aussi résolu d'autoriser le paiement des honoraires supplémentaires et les honoraires de surveillance de travaux pour un montant total de 13 500 \$ sur présentation de facture détaillée comportant les justifications des honoraires supplémentaires non prévues dans l'offre de service initiale ainsi que les éléments compris dans l'offre initial.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2020-08-183

11. PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – SOUS-VOLET – PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATIONS PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE (PPA-CE)

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Avenir a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie local (PAVL) et s'engage à les respecter ;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés ;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli ;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2020 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés ;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relatifs au projet ;

ATTENDU QUE si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce ;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par le conseiller Michel Bélisle et résolu que le conseil de la Municipalité de L'Avenir approuve les dépenses d'un montant de 21 222 \$ relatives aux travaux d'amélioration à réaliser et aux frais inhérents du Ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2020-08-184

11. AUTORISATION SIGNATURE – PROMESSE ACHAT/VENTE – LOT 6 366 376

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Avenir est propriétaire de plusieurs lots d'un développement domiciliaire situé sur son territoire ;

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Avenir souhaite développer ce secteur résidentiel de la Municipalité ;

ATTENDU QUE Martin Ricard et Jasmine Lavallée veulent acquérir le lot portant le numéro 6 366 376 au montant de 52 250 \$ dans le but d'y construire un bâtiment résidentiel ;

ATTENDU QUE les Parties ont convenu de signer une promesse d'achat/vente afin de formuler par écrit les modalités de la vente du lot portant le numéro 6 366 376 et les principes généraux qui guideront la réalisation de la construction des acheteurs ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mike Drouin, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu d'autoriser M. Jean Parenteau, maire, et Madame Suzie Lemire directrice générale, à signer pour et au nom de la Municipalité de L'Avenir la promesse d'achat/vente pour le lot 6 366 376 pour un montant de 52 250 \$ ainsi que tous les documents concernant la vente de ce lot. Il est aussi résolu de mandater le notaire Me Martin Lavoie de la firme Therrien Couture Joli-Cœur et ce, au frais de l'acheteur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2020-08-185

13. AUTORISATION SIGNATURE – PROMESSE ACHAT/VENTE – LOT 6 366 377

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Avenir est propriétaire de plusieurs lots d'un développement domiciliaire situé sur son territoire ;

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Avenir souhaite développer ce secteur résidentiel de la Municipalité ;

ATTENDU QUE Tommy Pérodeau et Stéphanie Lemieux veulent acquérir le lot portant le numéro 6 366 377 au montant de 48 450 \$ dans le but d'y construire un bâtiment résidentiel ;

ATTENDU QUE les Parties ont convenu de signer une promesse d'achat/vente afin de formuler par écrit les modalités de la vente du lot portant le numéro 6 366 377 et les principes généraux qui guideront la réalisation de la construction des acheteurs ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michel Bélisle, appuyé par le conseiller Mike Drouin et résolu d'autoriser M. Jean Parenteau, maire, et Madame Suzie Lemire directrice générale, à signer pour et au nom de la Municipalité de L'Avenir la promesse d'achat/vente pour le lot 6 366 377 pour un montant de 48 450 \$ ainsi que tous les documents concernant la vente de ce lot. Il est aussi résolu de mandater le notaire Me Martin Lavoie de la firme Therrien Couture Joli-Cœur et ce, au frais de l'acheteur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

SÉCURITÉ INCENDIE

R 2020-08-186

14. DÉMISSION FRÉDÉRIC DEMERS - PRÉVENTIONNISTE

ATTENDU la lettre de démission reçue de M. Frédéric Demers préventionniste ;

ATTENDU QUE la démission de M. Demers est effective à compter du 31 juillet 2020 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michel Bélisle, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu d'accepter la démission de M. Demers au poste de préventionniste.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

VOIRIE

R 2020-08-187

15. DÉBROUSSAILLAGE 2020

ATTENDU QUE les travaux de débroussaillage sont à effectuer ;

ATTENDU l'offre de service de l'entreprise Bailey à 105 \$ de l'heure ;

ATTENDU QUE les travaux sont estimés d'environ 95 heures ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mike Drouin, appuyé par le conseiller Michel Bélisle et résolu d'autoriser les travaux de débroussaillage pour environ 95 heures par l'entreprise Bailey.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2020-08-188

16. TRAVAUX DE FOSSÉ 4^E RANG

ATTENDU que des travaux de fossé sont à effectuer sur le 4^e rang ;

ATTENDU que les travaux sont évalués au montant de 2 250 \$ pour l'excavation par Rouge Excavation et la location d'un camion pour le transport ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mike Drouin, appuyé par le conseiller Michel Bélisle et résolu d'autoriser les travaux de fossé sur le 4^e rang pour un montant estimé de 2 250 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2020-08-189

17. TRAVAUX DE FOSSÉ 8^E RANG

ATTENDU que des travaux de fossé sont à effectuer sur le 8^e rang ;

ATTENDU que les travaux sont évalués au montant de 1 600 \$ pour l'excavation et la location d'un tramac par Excavation Yergeau;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michel Bélisle, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu d'autoriser les travaux de fossé sur le 8^e rang pour un montant estimé de 1 600 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2020-08-190

18. ACHAT PNEUS MACK BLANC

ATTENDU QUE l'achat de 8 pneus pour le Mack Blanc est requis ;

ATTENDU la soumission la plus basse de Pneu Patry au montant de 3 066.60 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par le conseiller Mike Drouin et résolu d'autoriser l'achat de 8 pneus pour le Mack Blanc chez Pneu Patry pour un montant de 3 066.60 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2020-08-191

19. APPEL DE CANDIDATURES – EMPLOYÉ DE VOIRIE (REPLACEMENT)

ATTENDU l'arrêt de travail temporaire de Jean-Guy Pépin, employé de voirie, pour une période indéterminée ;

ATTENDU QU'il y a lieu de faire un appel de candidatures afin de combler le poste temporairement laissé vacant ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michel Bélisle, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu d'autoriser un appel de candidatures pour combler le poste d'employé de voirie laissé vacant de façon temporaire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2020-08-192

20. APPEL DE CANDIDATURES – EMPLOYÉ DE VOIRIE (DÉNEIGEMENT)

ATTENDU QUE la municipalité doit combler le poste de 3^e chauffeur pour la saison d'hiver 2020-2021 ;

ATTENDU QU'il y a lieu de faire un appel de candidatures ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mike Drouin, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu d'autoriser un appel de candidatures pour combler le poste d'employé de voirie (dénégement) pour la saison d'hiver 2020-2021.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

HYGIÈNE DU MILIEU

R 2020-08-193

21. VALIDATION DU DÉVERSOIR - TEU

ATTENDU QUE la Municipalité doit faire la validation du déversoir à l'entrée des étangs aérés afin et ce, selon les normes du Ministère de l'Environnement ;

ATTENDU QUE l'offre de service reçu d'Avizo Experts-Conseils au montant de 1 325 \$ pour la validation du déversoir ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mike Drouin, appuyé par le conseiller Michel Bélisle et résolu de mandater la firme Avizo Experts-Conseils pour les travaux de validation du déversoir à l'entrée des étangs aérés pour un montant de 1 325 \$. Il est aussi résolu que la dépense soit affecté au fonds de réserve TEU.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

URBANISME ET ZONAGE

LOISIRS ET CULTURE

R 2020-08-194

22. ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE AUX LOISIRS ET À LA CULTURE 2020

ATTENDU QU'la résolution R 2019-12-308 concernant l'adhésion de la municipalité à l'entente intermunicipale avec la Ville de Drummondville relative aux loisirs et à la culture pour les années 2020 à 2023 ;

ATTENDU QUE la réception de la facture de la Ville de Drummondville au montant de 11 648 \$ plus taxes relativement à cette entente pour l'année 2020 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par le conseiller Michel Bélisle et résolu d'autoriser le paiement de la facture au montant de 11 648 \$ de la Ville de Drummondville concernant l'entente intermunicipale relative aux loisirs et à la culture 2020.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2020-08-195

23. DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER – LE PROPAGEUR

ATTENDU la demande de soutien financier pour le bulletin d'information le Propageur;

ATTENDU QUE le Propageur est un bulletin d'information publié par la Table régionale de concertation des personnes âgées du Centre-Du-Québec qui a pour mission d'améliorer et de protéger les conditions, la qualité et le niveau de vie des personnes âgées de la région;

ATTENDU QUE la Table régionale sollicite une aide financière afin de les aider à assumer les coûts liés à la conception, à l'impression et à l'envoi du bulletin ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michel Bélisle, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu que la Municipalité de L'Avenir offre une aide financière d'un montant de 100 \$ à la Table régionale de concertation des personnes âgées du Centre-Du-Québec pour le bulletin la Propageur conditionnel à l'engagement de la Table régionale à expédier des exemplaires du bulletin.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2020-08-196

24. COORDONNATRICE EN LOISIRS – FIN DE CAMP DE JOUR

ATTENDU QUE le camp de jour se termine le 14 août prochain ;

ATTENDU QUE la situation de pandémie à la COVID-19 fait en sorte que le comité des loisirs et la municipalité ne peuvent offrir une programmation d'activités pour l'automne et que les heures de la coordonnatrice en loisirs, Madame Carroll Ann Lafond, seront réduites ;

ATTENDU QU'il y a lieu de remettre à Madame Carroll Ann Lafond une cessation d'emploi temporaire dû à la pandémie ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mike Drouin, appuyé par le conseiller Michel Bélisle et résolu de remettre à Madame Carroll Ann Lafond une cessation temporaire dû à la pandémie. Il est aussi résolu que celle-ci soit réembauchée à temps plein lorsque la situation le permettra.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

GÉNÉRAL

VARIA

25. CORRESPONDANCE

Un tableau résumé des correspondances reçues durant le mois de juillet 2020 est remis à tous les conseillers.

26. PÉRIODE À L'ASSISTANCE

R 2020-08-197

27. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les points à l'ordre du jour ayant été étudiés, il est proposé par le conseiller Mike Drouin, de lever la séance à **20 heures 39 minutes**.

Jean Parenteau
Maire

Suzie Lemire
directrice générale –
Secrétaire-trésorière

Je, Jean Parenteau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Signé le 14 septembre 2020.

Fournisseur	Description	Montant
Katag	Animation camp de jour - Animation Katag	230,00 \$
Katag	Animation camp de jour - Animation Katag	230,00 \$
8086923 Canada inc	Location de site - Aout 2020	363,14 \$
Vanier Isabelle	Essence camionnette	73,00 \$
Vanier Isabelle	Essence camionnette	96,38 \$
Bell Mobilite	313-3150 / 475-5374 / 7111 / 7150 - Juillet 2020	204,50 \$

Bell Canada	394-3032 du 16/07/20 au 15/08/20	82,14 \$
Kubota Drummondville	Huile gearbox - Faucheuse	6,65 \$
Carrières PCM Inc.	R2020-07-162 Gravier - Ponceau 1er Rang	204,05 \$
Centre du Camion Beaudoin inc	Huile - Mack blanc et Inter 7600	147,06 \$
Chambre de commerce de Drummond	Livraison pièce - Garage municipal	20,93 \$
WSP Canada inc	Dev domiciliaire - Surveillance de chantier	586,37 \$
Luc Giguère	Déplacement surveillant sablière - Juillet 2020	57,96 \$
Rouge Excavation Inc	Ponceau 2e Rang et sable d'hiver	1 448,69 \$
Commission scolaire des Chênes	Formation pompier (S Levesque et K Poudrier)	1 076,00 \$
Commission scolaire des Chênes	Fibre optique - Juillet 2020	262,21 \$
Commission scolaire des Chênes	Fibre optique- Aout 2020	262,21 \$
La Coop des Montérégiennes	Meules	28,35 \$
La Coop des Montérégiennes	Mousse grande cavité, masques faciaux	134,39 \$
La Coop des Montérégiennes	Teinture, vis, colle, bois - Réparation chaises loisirs	63,26 \$
JSB Performance inc	Défecteur capot - Camionnette	126,36 \$
Arbor Élagage MG inc	R2020-07-163 Essouchement de 4 souches	459,90 \$
Nicolas Moussette	Subvention couches lavables - Nicolas Moussette	122,85 \$
Arbor Élagage MG inc	R2020-07-163 Abattage 3 arbres	862,31 \$
Entreprise Ployard Ltee	R2020-07-164 Réparation glissière	6 605,31 \$
Sanixel inc	Lingettes désinfectantes	74,73 \$
Excavation Jean-Noël Francoeur inc	R2020-07-162 Ponceau 1er Rang	288,11 \$
Marquage et Traçage du Québec	R2020-04-107 Lignage de rues	5 521,89 \$
Hydro Québec	Garage municipal du 20/05/20 au 20/07/20	529,15 \$
Hydro Québec	Salle des Loisirs du 20/05/20 au 20/07/20	375,32 \$
Hydro Québec	Bureau du 16/05/20 au 17/07/20	454,22 \$
Hydro Québec	Gloriette du 16/05/20 au 17/07/20	32,50 \$
Hydro Québec	Lumières de rues - Juillet 2020	513,93 \$
Englobe Corp.	Dev domiciliaire - Analyse granulométrique	1 775,79 \$
Pierre Lachapelle, arpenteur	R2019-11-280 Création de nouveaux lots	8 249,59 \$
Pierre Lachapelle, arpenteur	Travaux pour plan pont - rue Colain	402,41 \$
Pierre Lachapelle, arpenteur	Piquetage descente 1er Rang	758,84 \$
Canac	Tuyau arrosage, pistolet, tapis - Camp de jour	70,00 \$
Canac	Escompte sur facture 0599212	(0,61 \$)
Canac	Matériel camp de jour	354,95 \$
Canac	Escompte sur facture 061736	(3,09 \$)
Canac	Mousse pour guêpes, gants nylon	42,28 \$
Canac	Escompte sur facture 0614008	(0,37 \$)
Canac	Matériel camp de jour	34,43 \$
Canac	Escompte sur facture 0628192	(0,30 \$)
Canac	Matériel camp de jour	85,88 \$
Canac	Escompte sur facture 0628170	(0,75 \$)
Canac	Rectifieuse - Garage	79,33 \$
Canac	Escompte sur facture 0639256	(0,69 \$)
Canac	Matériel camp de jour	192,73 \$
Canac	Escompte sur facture 0639551	(1,68 \$)
Phil Larochelle Équipement inc	Pentures - Mack blanc	192,26 \$
JFX Hydraulique	Installation alarme benne levée - Mack blanc	1 234,04 \$
JFX Hydraulique	R2020-07-161 Alarme benne levé - Inter 7600	1 058,92 \$

Location Lamarche	R2020-07-162 Location scie beton - Ponceau 1er	64,51 \$
Location Lamarche	Location taille haie - Gloriette	31,27 \$
Location Lamarche	R2020-07-162 Location balai rubber - Ponceau	60,25 \$
Machinerie C & H inc	Bolt, nuts, knife - Tracteur	295,77 \$
Machinerie C & H inc	Crédit sur pièces - Tracteur	(4 163,84 \$)
Machinerie C & H inc	Huile mastertran - Tracteur	85,54 \$
Machinerie C & H inc	Bague, cale - Tracteur	57,15 \$
Machinerie C & H inc	Réparation faucheuse	4 219,78 \$
Therrien, Couture, Jolicoeur SENCRL	Honoraires juridiques - ND: 8121307/083	900,55 \$
Therrien, Couture, Jolicoeur SENCRL	Honoraires juridiques - ND: 8121307/085	224,20 \$
Mécanique Giguère & Fils inc	Vérifier pression d'huile - Inter 7600	41,39 \$
Mécanique Giguère & Fils inc	Vérifier air climatisé, isoler plancher - Inter 7600	156,35 \$
Megaburo	Papier photocopieur, broche pince- notes	229,11 \$
Cogeco Connexion inc	394-2422 du 24/07/20 au 23/08/20	269,34 \$
Cogeco Connexion inc	394-2741 du 13/07/20 au 12/08/20	80,37 \$
Ministre du Revenu du Quebec	Pénalité et intérêt RRQ 2018 - Pompiers	39,17 \$
MRC Drummond	Services d'inspection - Juin 2020	1 997,48 \$
Petite Caisse	Petite caisse - Conseil d'aout 2020	152,50 \$
Plomberie Albo	Réparation 2 toilettes et lavabos - Loisirs	178,13 \$
R.G.M.R. Bas St-François	Collecte conteneur garage	50,00 \$
Énergie Sonic inc	Diesel garage	1 459,68 \$
Énergie Sonic inc	Diesel garage	865,84 \$
Info Page	Fréquence numérique - Aout 2020	86,98 \$
Le Spécialiste du Ponceau inc	R2020-07-162 Changer ponceau 1er Rang	824,40 \$
Ste-Marie Centre du Camion	Crédit sur filtre - Mack blanc	(24,82 \$)
Ste-Marie Centre du Camion	Hub cap - Mack blanc	15,11 \$
Ste-Marie Centre du Camion	Filtre - Mack blanc	24,82 \$
Usinage M.C. inc	Souder chaine camion - Inter 7600	835,87 \$
Lafond Carroll Ann	Matériel camp de jour et réparation chauffe-eau	320,12 \$
Lafond Carroll Ann	Matériel camp de jour	119,10 \$
Lemire Suzie	Matériel camp de jour	336,19 \$
Concept Pronox	Protège marche - Bureau municipal	150,71 \$
Concept Pronox	Réparer buvette - Loisirs	74,73 \$
	SOUS-TOTAL COMPTES À PAYER	46 125,58 \$

Fournisseur	Description	Montant
Enviro 5	Vidange systématique 239 fosses	41 215,35 \$
Kamaylie Provencher	Matériel camp de jour	71,05 \$
Hydro Québec	Lumières de rues - Juin 2020	497,42 \$
MRC Drummond	R2020-01-007 Quote-part	6 475,33 \$
R.G.M.R. Bas St-François	R2020-01-007 Quote-part	9 188,13 \$
Lafond Carroll Ann	R2017-12-311 Contribution utilisation cellulaire	50,00 \$
Lemire Suzie	R201812-308 Contribution utilisation cellulaire	50,00 \$
	SOUS-TOTAL INCOMPRESSIBLES	57 547,28 \$

SALAIRES JUILLET 2020	
Salaires nets juillet 2020	27 814,31 \$
Remises provinciales juillet 2020	8 364,77 \$

Remises fédérales juillet 2020	3 475,03 \$
SOUS-TOTAL SALAIRES JUILLET 2020	39 654,11 \$
SOUS-TOTAL COMPTES À PAYER JUILLET 20	46 125,58 \$
SOUS-TOTAL INCOMPRESSIBLES JUILLET 20	57 547,28 \$
TOTAL COMPTES À PAYER JUILLET 2020	143 326,97 \$